

**Conditions Définitives en date du 20 juin 2016**



**Assistance Publique - Hôpitaux de Paris**

Emission d'EUR 30.000.000,00  
Au titre du Programme d'émission de titres de créance  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
de 2.000.000.000 d'euros

**SOUCHE n° 26  
TRANCHE n° 1**

Prix d'émission : 100 %

**Agent Placeur : BRED Banque Populaire**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 24 septembre 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") sous le n°14- 630 en date du 24 septembre 2015 qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la « Directive Prospectus »). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doivent être lus conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur (<http://www.aphp.fr/aphp/informations-financieres/>), [et] aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 1.  | <b>Emetteur :</b>  | Assistance Publique - Hôpitaux de Paris   |
| 2.  | i)(i) <b>Souche n° :</b>   | 26  |
|     | (ii) <b>Tranche n° :</b>   | 1   |
|     | (iii) <b>Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique :</b> | Non Applicable  |
| 3.  | <b>Devise(s) Prévues(s) :</b>  | Euro  |
| 4.  | <b>Montant Nominal Total :</b>   |   |
|     | (i) <b>Souche :</b>  | Trente Millions d'Euro  |
|     | (ii) <b>Tranche :</b>  | Trente Millions d'Euro  |
| 5.  | <b>Prix d'émission reoffer:</b>  | 100 % du Montant Nominal Total  |
| 6.  | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>   | Euro 100 000 & Multiples  |
| 7.  | (i) <b>Date d'Emission :</b>   | 29 Juin 2016  |
|     | (ii) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>  | 29 Juin 2016  |
| 8.  | <b>Date d'Echéance :</b>   | 29 Juin 2024  |
| 9.  | <b>Base d'Intérêt :</b>  | Taux Fixe annuel 0.425%   |
| 10. | <b>Base de Remboursement/Paiement :</b>  | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal. |

11. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non Applicable
12. **Options :** Non Applicable
13. b) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (ii) **Date d'autorisation d'émission :** Décision du directeur général en date du 18 Avril 2016 dans les limites fixées par le conseil de surveillance de l'Emetteur dans la délibération portant sur l'EPRD de l'année concernée
14. **Méthode de distribution :** Non syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Non Applicable
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Période(s) d'Intérêts :** Annuel au taux de 0.425%
- (ii) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 29 Juin de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
- (iii) **Première Date de Paiement du Coupon :** 29 Juin 2017
- (iv) **Convention de Jour Ouvré :** Convention de Jour Ouvré "Following unadjusted"
- (v) **Centre(s) d'Affaires (Article 4(a)) :** Non Applicable
- (vi) **Méthode de détermination du (des) Taux d'Intérêt :** Coupon annuel

- (vii) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) des Coupons (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Non Applicable
- (viii) Détermination FBF : Non Applicable
- (ix) Détermination du Taux sur Page Ecran : Non Applicable
  - Taux de Référence : Non Applicable
  - Page Ecran : Non Applicable
  - Heure de Référence : Non Applicable
  - Date(s) de Détermination du Coupon : Non Applicable
  - Source Principale pour le Taux Variable : Non Applicable
  - Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence") : Non Applicable
  - Place Financière de Référence : *TARGET*
  - Montant Donné : Non Applicable
  - Date de Valeur : Non Applicable
  - Durée Prévue : Non Applicable
- (x) Marge(s) : Non Applicable
- (xi) Taux d'Intérêt Minimum : Non Applicable
- (xii) Taux d'Intérêt Maximum : Non Applicable
- (xiii) Méthode de Décompte des Jours : Act/Act

17. **Stipulations relatives aux Titres Indexés sur l'Inflation:** Non Applicable

#### STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable

19. **Montant de Remboursement Final de**

- chaque Titre : Valeur Nominale Indiquée
- Dans les cas des Titres à Remboursement Indexé : Non Applicable
20. Montant de Versement Echelonné :
- (a) Date(s) de Versement Echelonné : Non Applicable
- (b) Montant(s) de Versement Echelonné de chaque Titre : Non Applicable
21. Montant de Remboursement Anticipé :
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(e)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8) : Conformément aux Modalités
- STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**
22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Article 6(g)) : TARGET
24. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable.
25. Redénominations, changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
27. Masse (Article 10) : Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Sandrine d'Haussy  
DIIS GROUP  
12 Rue Vivienne  
75002 Paris
- Adresse mail : rmo@diisgroup.com
- Sylvain Thomazo  
DIIS GROUP

12 Rue Vivienne  
75002 Paris

Adresse mail : rmo@diisgroup.com

Rémunération du représentant de la masse :  
Non Applicable

## OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.000.000.000 d'euros de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

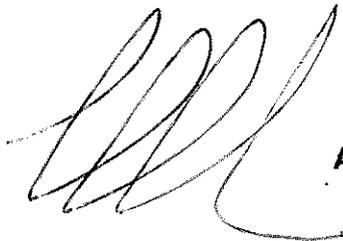
## RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Amélie VERDIER

Dûment habilité



**Amélie VERDIER**  
Secrétaire Générale  
de l'AP-HP

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. COTATION ET ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Cotation : Euronext Paris
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 29 Juin 2016 été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Non applicable
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Non applicable

### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA+ par Fitch Ratings ("Fitch") et d'une notation AA par Standard & Poor's ("S&P").

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation

Fitch et S&P sont établies dans l'Union Européenne et sont enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009, tel que modifié (le "Règlement ANC") et inscrit sur la liste des agences de notation enregistrées telle que publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés et valeurs mobilières (<http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs>) conformément au Règlement ANC).

Conversion en euros : Non Applicable

**3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION**

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre n'y a d'intérêt significatif.

**4. Titres A Taux Variable uniquement – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS**

Non Applicable

**5. PLACEMENT**

Si non-syndiqué, nom de l'Agent  
Placeur : BRED BANQUE POPULAIRE

Restrictions de vente  
- Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S

**6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

Code ISIN : FR0013185683

Code commun : 143830381

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme  
Dépositaire Central : Oui

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux  
désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg SA,  
69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Noms et adresses de l'Agent de Calcul : Banque Internationale à Luxembourg SA

Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres (le cas  
échéant) : Non Applicable